

Association Foncière d'Oberschaeffolsheim

2021/06

Séance du lundi 19 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PREVE

Membres en exercice : 7

Membres présents : MM. Jean-Paul PREVE, Denis MEY, Claude HUMMEL, Jean-Luc MEPIEL, Serge GOETZ, Théo DESCHLER et Paul KUNTZ

Membres absents excusés : M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt.

Date de convocation : 7 avril 2021

Monsieur le Président ouvre la séance à 8 h 30.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité par 7 voix pour.

2) Signature d'une promesse unilatérale de vente d'un chemin de l'Association Foncière à la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu la proposition de la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier ;

Vu le projet de convention de promesse unilatérale de vente y afférente ;

Dans le cadre de son projet de réalisation d'un lotissement sur le lieu-dit Auf den Mittelweg, la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier a adressé une proposition d'acquisition de trois parcelles appartenant à l'Association Foncière.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- Section 34 parcelle n°254 d'une superficie de 233 m²
- Environ 1185m² à détacher de la parcelle Section 34 parcelle n°314
- Environ 10m² à détacher de la parcelle Section 39 parcelle n°173

Au total, la superficie à acquérir est donc de 1 428 m² environ.

Le prix proposé par l'aménageur est de 95 € par m², soit un total de 135 660 € environ.

Par ailleurs, le CMAF s'engage à procéder à l'élargissement du chemin appartenant à l'Association Foncière et cadastré section 39 n°173 à prélever sur les sections cadastrées section 34 n°205, 206, 207 et 208, afin de garantir une bonne assise de la ZNT.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à , par voix POUR,

APPROUVE le principe de la vente des parcelles susvisées à la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier au prix de 95 € par m2, soit au total 135 660 € environ.

AUTORISE le Président à signer la promesse unilatérale de vente y afférente.

ACTE l'engagement du CMAF de l'élargissement du chemin appartenant à l'Association Foncière et cadastré section 39 n°173 à prélever sur les sections cadastrées section 34 n°205, 206, 207 et 208, afin de garantir une bonne assise de la ZNT.

3) Cession à la société Lingenheld de la parcelle n°119 section 36

Ce point est retiré de l'ordre du jour, dans l'attente de nouvelles propositions de la part de la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT, en relation avec de nouveaux projets de réfection de chemins appartenant à l'Association Foncière.

4) Divers

• Réfection de chemins endommagés

En date du 8 avril dernier, l'entreprise WILLEM a procédé, au moyen d'une niveleuse, au rétablissement des chemins qu'elle avait endommagés lors de ses passages en février.

Un état des lieux a été effectué en présence de membres du bureau de l'Association Foncière.

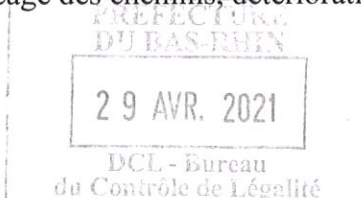
Il conviendra, à l'avenir, que de telles détériorations ne puissent plus se reproduire.

A cette fin, il faudra envisager de modifier le règlement de l'Association Foncière, en proposant d'interdire le passage sur les chemins AF des véhicules lourds étrangers à l'activité agricole.

Par ailleurs, une réflexion sur la pose de barrières devra être menée dans les prochains mois et ceci d'autant plus que les prochaines rentrées d'argent, induites par la vente de parcelles, pourraient en financer l'acquisition et l'installation.

Ces barrières permettraient également de filtrer l'accès des véhicules au périmètre de l'AF et de mieux gérer les incivilités (dépôts sauvages, blocage des chemins, détériorations ...).

M. le Président lève la séance à 11 h 00.



Le Secrétaire de séance
Claude HUMMEL

Le Président.
Jean-Paul PRÈVE

